



15ème législature

Question N° : 32045	De M. Pierre Cabaré (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse > Don de moelle osseuse : don de vie	Analyse > Don de moelle osseuse : don de vie.
Question publiée au JO le : 08/09/2020 Réponse publiée au JO le : 12/01/2021 page : 265 Date de signalement : 17/11/2020		

Texte de la question

M. Pierre Cabaré interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la sensibilisation et l'information sur le don de moelle osseuse. Si depuis 10 ans en France les greffes de moelles osseuses ont plus que doublé, le nombre de personnes devant bénéficier de ce type de don est de 2 000 chaque année, dont 500 sont des enfants. Aujourd'hui le nombre de donneurs de moelles osseuses est bien en deçà des besoins actuels. L'absence de campagne d'information à grande échelle sur ce type de don en France est sans doute à l'origine de ces chiffres. L'information des citoyens aux moyens de spots télévisés ou de pages de journaux, comme cela se fait pour d'autres causes, pourrait pallier le manque d'informations des personnes sur ce type de don qui, au premier abord, peut effrayer. L'éducation nationale pourrait également prendre sa part d'information en sensibilisant dès le primaire et jusqu'au lycée sur le « don de vie », les techniques de prélèvements et les pathologies soignées. Or, à l'heure actuelle, aucun enseignement adapté du don de vie ne fait partie du programme scolaire. Cet enseignement repose sur le volontariat des enseignants. Il souhaite savoir s'il est favorable à l'option d'intégrer un enseignement adapté du don de vie, dans les programmes scolaires de tous les niveaux, ce don de vie qui répond à des nécessités sanitaires mais aussi à des valeurs de solidarité et de partage auxquelles les enfants sont sensibles.

Texte de la réponse

Dans le cadre de ses missions, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sensibilise les élèves en tant que futurs citoyens, aux enjeux de solidarité et de responsabilité individuelle et collective en matière de santé. De la maternelle au lycée, les actions et les projets menés dans le cadre de la politique éducative de santé peuvent investir la question des dons de vie. Elle concerne l'ensemble de la communauté éducative qui peut se saisir de cet enjeu de santé publique pour renforcer le lien entre les apprentissages fondamentaux et le développement des compétences psychosociales. L'impulsion de la démarche "École promotrice de santé" en février 2020, permet notamment de renforcer cette articulation en inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement les actions de promotion de la santé. Cette démarche qui mobilise toute les équipes éducatives impliquent étroitement les élèves qui peuvent devenir des ambassadeurs-santé. En fonction du diagnostic d'établissement, la question des dons de vie peut constituer un axe du projet construit dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). De surcroît, le sujet des dons de vie mobilise non seulement les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mais également les attendus des programmes d'enseignement. Par exemple, au cycle 4 en sciences de la vie et de la terre (SVT), le thème « Le corps



humain et la santé » permet de relier la connaissance des processus biologiques impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain aux enjeux liés aux comportements responsables individuels et collectifs en matière de santé. En enseignement moral et civique (EMC), en cycle 3 et 4, les dons de vie peuvent être abordés à travers les notions de solidarité, d'éthique et d'entraide qui relèvent de l'engagement citoyen individuel et collectif. Enfin, les partenaires associatifs de l'École tels que la Fédération française pour le don de sang bénévole, constituent des ressources à l'échelle locale pour promouvoir cet engagement citoyen. Un vade-mecum École promotrice de santé et des ressources éducatives et pédagogiques sont mis à disposition de la communauté éducative sur Eduscol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>